

A Metz, le gel du Parc du Technopole ouvre une phase de questionnement

by Urbapresse - dimanche, novembre 22, 2020

<http://correspondances.fr/a-metz-le-gel-du-parc-du-technopole-ouvre-une-phase-de-questionnement/>

A Metz, l'alternance municipale s'est traduite à la rentrée par l'annonce, par le nouveau maire et président de la métropole François Grosdidier, du gel de la deuxième tranche de logements prévu sur le Parc du Technopole. Deux mois plus tard, aucune nouvelle feuille de route n'est venue compléter cette décision, mais l'arrêt de la construction de logements sur cette zac de 60 hectares semble actée jusqu'à nouvel ordre.

Désignée comme concessionnaire du site en 2010, la Saremm projetait de créer au sud-est de la ville, en face du technopole, un quartier mixte juxtaposant un quartier d'habitation de 700 logements, un quartier tertiaire de 135.000 mètres carrés et une zone artisanale autour d'un parc urbain de 12.000 mètres carrés. Mais les entreprises ne se sont pas bousculées depuis l'implantation du logisticien Davigel sur 4 hectares en 2012. En 2019, une centaine de maisons en bandes et petits collectifs ont émergé à hauteur de l'ancien village de Grigy. Ces premiers occupants pourraient rester les derniers.

Les programmes immobiliers de la zac de l'Amphithéâtre, du Sansonnet et des Coteaux de Seille seront examinées à l'aune de leurs parts respectives d'accès à la propriété, d'investissements locatifs et de logements « loi Pinel ». La réflexion englobera également les zones d'activité du plateau de Frescaty, sur laquelle s'érige une base logistique Amazon de 185.000 mètres carrés, et du technopole lui-même. Le SCoT de l'agglomération messine engage pour sa part un document d'aménagement commercial sur ses 225 communes. Ces documents viendront étayer le plan local d'urbanisme intercommunal prévu pour juin 2023.